

<p style="text-align: center;">FICHE PRATIQUE SOINS A DOMICILE</p>

Organisation de Soins

Suivant votre état de santé et les prescriptions de votre médecin, comment y pourvoir ?

1. Soins infirmiers

- nécessité d'une ordonnance du médecin
- contacter une infirmière diplômée d'état (I.D.E), qui travaille en libéral ou en cabinet de soins.
- demander la prise en charge à votre caisse de sécurité sociale.

2. Rééducation

- les demandes les plus fréquentes concernent la kinésithérapie.
- mêmes démarches que ci-dessus mais voir sans tarder votre kinésithérapeute car une demande d'entente préalable de prise en charge est à envoyer à votre caisse de sécurité sociale.

3. Soins d'hygiène

En cas de besoin d'aide pour la toilette, s'adresser :

- à une infirmière libérale ou
- à un cabinet de soins infirmiers sous la responsabilité d'une infirmière, les soins étant dispensés par des aides soignantes

Ces soins sont pris en charge par la sécurité sociale.

4. Aide au quotidien pour les actes de la vie courante

Selon les besoins,

- ces services peuvent être assurés par des auxiliaires de vie qui, dépendent d'une association, ou travaillent en libéral, ou par des aides ménagères. (cf fiche vie courante)
- une aide financière peut éventuellement s'étudier dans le cadre de l'aide personnalisée à l'autonomie (l'A.P.A)

POUR INFORMATION :

1) Sécurité Sociale : Outre les prises en charge déjà citées, la S.S peut intervenir à 100% pour les Affections de longue durée (A.L.D) seulement pour une trentaine de maladies répertoriées.

Cette prise en charge porte seulement sur la maladie ouvrant droit.

2) A.P.A : L'aide personnalisée à l'autonomie est une aide financière attribuée par le Conseil Général.

Conditions d'attribution :

L'APA est fonction du degré de dépendance, des ressources, des frais engagés pour une aide ou des aménagements nécessaires.

- à partir de 60 ans
- résider à domicile ou en établissement

Contactez l'assistante sociale du diocèse – Mme STOFLETH 04 78 81 47 79

Pour ne pas être pris au dépourvu, je note la liste des adresses des services de mon quartier.

